

N° de l'acte : 022D_2025
Nomenclature : 9.1
Date de convocation : 5 mars 2025
Publication numérique le : 11.03.2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le onze mars à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 26 membres

Présents :

Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Élodie Cambou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Henri De Ferluc, Lauriane Garcia, Laurent Gonzalez, Sandrine Lassus, Serge Milhet, Christelle Paillé, Marc Prido, Karine Rovira, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frenco Rosso, Cécile Gomiéro-Alibert, Kelly Lacroix, Gérald Monio, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Fathi Aïdli à Laurent Chérubin
Claire Fabre à Henri De Ferluc
Cécile Laur à Éric Cherdo

Nombre de votants : 20

Pouvoirs : 3

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 20 Sans participation : 0

OBJET : Prolongation expérience Délibia 2025

M. Pierre Bouissou a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu la possibilité que le Sicoval a offert fin 2024 aux communes adhérentes d'expérimenter une IA générative avec l'outil délibia.

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Sicoval sur une convention de prestation de services qui permet d'obtenir des tarifs privilégiés pour ses communes membres.

Considérant que la communauté d'agglomération du Sicoval joue un rôle de garant pour ses communes membres, facilitant leur accès à la plateforme et

mutualisant les services d'accompagnement.

Considérant que comme annoncé lors du lancement de l'expérimentation , le Sicoval en partenariat avec délibia propose de prolonger l'expérience par le biais d'une convention.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de continuer l'expérience avec délibia selon les modalités contractuelles détaillées dans la convention ci-jointe. Il précise que la part restante à la charge de la commune pour la prestation au titre de l'année 2025 est de 1 584 € TTC.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire de continuer l'expérience sur 2025 avec délibia,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention jointe à la présente délibération,
- de prévoir au budget le montant de la prestation,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Pierre Bouissou



Maire de Labège

Laurent Cherubin



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	022D_2025
Objet :	Prolongation experience Delibia 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	031-213102544-20250311-022D_2025-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20250311-022D_2025-DE-1-1_0.xml	text/xml	983 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_6875.pdf Nom métier : 99_DE-031-213102544-20250311-022D_2025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	59 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : ConventionDelibIAVDEF.pdf Nom métier : 73_CO-031-213102544-20250311-022D_2025-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	87.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2025 à 16h56min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2025 à 16h57min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 mars 2025 à 16h57min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 mars 2025 à 16h57min43s	Reçu par le MI le 2025-03-13

